

SNUipp67 Compte-rendu du Groupe Technique du Jeudi 27 Janvier 2011

Ordre du jour : projet de circulaire du mouvement - table de priorités - barème – permutations – divers.

PERMUTATIONS

89 demandes de permutation (équivalent à l'an dernier) – Jusqu'au 4 février pour les rapprochements de conjoints.

Le SNUipp67 rappelle l'injustice de la règle nationale qui est faite aux collègues qui – faute de permutation ou d'ineat-exeat – ont pris une disponibilité pour conserver le lien familial et ne bénéficient plus des points pour rapprochement de conjoint.

Monsieur Ladaique rappelle que le département accueille tous les rapprochements fonctionnels.

MOUVEMENT

- Le report du CTPD après les élections cantonales va-t-il modifier le calendrier du mouvement ?

Iena : Comme dans le Haut-Rhin, il ne sera pas modifié.

Il y a 93 postes à rendre pour le département, surtout en moyens de remplacement (60) : 20 postes de brigades de Formation Continue et 40 postes de remplaçants. Les collègues seront informés pour pouvoir passer au mouvement.

- et les autres postes ? et les autres collègues touchés par les fermetures ? comment et quand les représentants du personnel seront-ils informés ?

Iena : 33 postes seront fermés (classe ou récupération de moyens) + 20 postes de réserve. Les personnels et les représentants du personnel seront informés « définitivement » en même temps le lendemain du 2^e tour des élections cantonales. Le CTPD est reporté au 5 avril 2011.

- les organisations syndicales dénoncent le non-respect de la procédure, le manque d'équité, l'impossibilité d'exercer le rôle d'élus ...

Quelle va être la procédure du mouvement pour ces personnels ? A quel moment pourront-ils faire leurs vœux ?

Iena : les ien savent déjà quelles écoles « pourraient » être touchées par les mesures. Ils ont déjà pris des contacts avec les mairies, les écoles concernées, mais rien n'est définitif !!!

- les représentants du personnel interrogent et s'inquiètent sur le manque d'informations « fiables ».

Comment vérifier les informations données par les collègues ? C'est un jeu de dupes dans la mesure où ils savent déjà où les suppressions auront lieu ! Ils craignent les réactions des élus, des parents, des électeurs ...

Iena : Ne peut rien nous dire de plus. Ils vont informer dans un premier temps des possibilités et concrétiseront au lendemain des élections.

L'ia va voir combien de personnes sont concernées effectivement par les fermetures (hors temps provisoires) : probablement 55 personnes en plus des remplaçants (qui peuvent être prévenus avant). Il y a aussi les fermetures-ouvertures des sites bilingues.

Vœu géographique : A la demande du SNUipp67, et conformément à la circulaire ministérielle, 1 seul vœu géographique sera exigé au lieu des 3 de l'an passé (que beaucoup de collègues ne faisaient pas en totalité).

L'iena rappelle qu'il est fortement conseillé d'en faire plusieurs pour espérer avoir un poste dès le premier temps.

Maintien sur poste : mêmes modalités et toujours sur avis de l'ien. Même si cette procédure bloque certains mi-temps pour le 2nd temps, elle allège la seconde phase et est un gage de stabilité pour les équipes.

Le SNUipp67 soulève le problème des mi-temps non-titulaires qui ne peuvent pas passer par la phase informatisée du mouvement du 1^{er} et du 2nd temps.

Iena : Dans les circo, il y a des mi-temps qui restent pour des mi-temps. Il faut que les mi-temps s'engagent dans une logique individuelle et demandent leur maintien.

Stagiaires : L'ien nous informe que les ien et les recteurs doivent travailler sur ce dossier (coût). « La logique pédagogique s'oppose à la logique budgétaire ! ». Si l'on garde la formule de cette année, sur les 40 ETP récupérés (126 stagiaires), il faudrait donner 1/3 des 47 postes (environ 16 ETP).

Direction : Contrairement à ce qui avait été annoncé, la formule LA rattrapage n'aura pas lieu. Il faudrait en effet prévoir également pour ces personnels le stage de formation n-1 et c'est trop coûteux. Les personnels pourront postuler à un poste de direction dès le premier temps s'ils le souhaitent et feront fonction (module de formation spécifique à la rentrée)

Congé parental : Le poste est gardé automatiquement pour l'année. L'usage est que le poste peut être gardé jusqu'à la veille des 3 ans de l'enfant (fin année scolaire).

Cela peut bloquer certains postes dans certaines écoles de manière assez exceptionnelle. C'est contrebalancé par des postes provisoires.

Suppressions : il y aurait environ 50 victimes « réelles » de la carte scolaire.

Règle générale pour les bonifications : tout poste d'adjoint non spécialisé pour tout poste d'adjoint non spécialisé. La bonification reste acquise jusqu'à l'obtention d'un titre définitif.

Suppression d'un poste de remplaçant >>>bonification pour tout poste d'adjoint.

Les 20 brigades seront supprimées dans l'ordre du barème puis seront redéployées.

Les 40 remplaçants subiront une logique de carte scolaire (selon leur école de rattachement).